

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2018

---

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN - (N° 539)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par  
M. El Guerrab

-----

### ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , dans le respect du pluralisme politique et de l'égalité des chances entre les listes en concurrence. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce biais, il s'agit d'inscrire dans la loi le nécessaire respect du pluralisme politique traversant la société française. Une place serait ainsi expressément ménagée au profit de l'opposition (parlementaire et extra-parlementaire) ainsi qu'au profit des minorités (qui ne sont pas nécessairement oppositionnelles).